

## p) Liste des documents requis pour la requérante

La requérante a **12 mois** pour retourner tous les documents

*N.B. : Votre demande de reconnaissance ne pourra pas être analysée par le bureau coordonnateur s'il ne reçoit pas l'ensemble des documents cités ci-dessous.*

**Veillez prendre rendez-vous avec la directrice du milieu familial au bureau coordonnateur afin de remettre tous les documents**

*(Linda Bonami 819-623-7166 poste 228)*

Pour la requérante:

- une copie de **votre acte de naissance**, de votre carte de citoyenneté, de votre carte de résident permanent ou de tout autre document établissant votre identité, la date de votre naissance et votre droit de travailler au Canada ;
- k) un certificat d'un médecin** attestant que vous avez une bonne santé physique et mentale vous permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants (voir document en annexe) ;
- un document attestant une absence d'empêchement ou un consentement écrit signé en présence du personnel du BC afin d'officialiser votre identité et ainsi pouvoir procéder à la **demande d'une attestation d'absence d'empêchement** auprès d'un corps policier (document démontrant que vous-même ainsi que les personnes adultes qui demeurent dans la résidence où vous entendez fournir les services de garde ne font pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'une service de garde en milieu familial, et que ces personnes n'entraveront pas l'exercice de vos responsabilités ni ne présenteront un danger moral ou physique pour les enfants que vous entendez recevoir) ;
- un certificat datant d'au plus trois ans attestant de sa réussite, soit **d'un cours de secourisme** général d'une durée minimale de huit heures, soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme général. **ATTENTION : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, vous devrez détenir un certificat attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures, comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance ;**
- Un document confirmant la qualification à l'article 22 (DEC ou AEC en éducation à la petite enfance ou équivalence conforme à la directive 002) ou un document **confirmant une formation d'une durée de 45h (rôle de la responsable d'un service de garde en milieu familial, le développement de l'enfant, la santé, sécurité et alimentation et le programme éducatif** prévu par la Loi. Note : au moins 30 de ces 45 heures de formation doivent porter sur le développement de l'enfant et le programme éducatif. **ATTENTION : ce document doit avoir été émis dans les 3 ans précédant la demande de reconnaissance ;**
- Certificat portant sur la formation en hygiène et salubrité des aliments de 3.5h (MAPAQ) **(Le certificat peut être remis après la reconnaissance conditionnelle).**

**Pour les enfants de moins de 18 ans habitant la résidence où seront fournis les services de garde :**

- une copie de l'acte de naissance ou de tout autre document établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec vous.

**Pour chacune des personnes majeures vivant dans la résidence où sont fournis les services de garde :**

- un document attestant une absence d'empêchement ou un consentement écrit signé en présence du personnel du BC afin d'officialiser l'identité de l'assistante et ainsi pouvoir procéder à la demande d'une attestation d'absence d'empêchement auprès d'un corps policier.

Note : ne pas oublier que les adultes (18 ans et +) vivants dans la résidence doivent se présenter au bureau coordonnateur pour l'absence d'empêchement avec 2 pièces d'identités (photo)

***LISTE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DU SERVICE DE GARDE***

- i) Demande de reconnaissance et formulaire de places subventionnées
- 1.1) formulaire de demande de places subventionnées
- J) Questionnaire de pré-sélection
- Confirmation du programme éducatif qui sera appliqué (ou programme éducatif s'il diffère du programme du ministère « Accueillir la petite enfance »).
- l) Programme éducatif (description des activités et des interventions visant à atteindre les objectifs prévus à l'article 5 de la Loi.)
- m) Procédure d'évacuation en cas d'urgence et plan de la résidence et identification des espaces du service de garde.
- n) Engagement d'assurance responsabilité civil
- o) remplacement de la RSG (facultatif)
- q) Menu pour une période de deux semaines
- r) le cas échéant, lettre du propriétaire si vous n'êtes pas le propriétaire de la résidence

***AUTRES***

- le cas échéant, formulaire de déclaration portant sur les armes à feu entreposées dans la résidence et certificats d'enregistrement de ces armes.